

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 septembre 2024

Mobilité durable II

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de soumettre au Conseil communal le préavis « Mobilité durable II », deuxième préavis destiné à la réalisation d'infrastructures de mobilité durable après le préavis N° 2023/26 « Mobilité durable ».

Ce préavis intégrera les financements nécessaires à la réalisation d'infrastructures pour la mobilité active et les transports publics en lien avec la 5^e génération du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM).

Lors de sa séance du 27 juin 2024, la Municipalité a approuvé la demande du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics concernant l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 349'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour ces études.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 28 août 2024. Une communication doit maintenant être adressée au Conseil communal.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
Pierre-Antoine Hildbrand



Le secrétaire
Simon Affolter

